

## Motion de l'AG du CEMTI et de l'UFR Culture et communication

Université Paris 8, 20 janvier 2020

Les membres du CEMTI (EA 3388) et les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es de l'UFR Culture et communication et de l'Université Paris 8, réunis le lundi 20 janvier 2020 en assemblée générale, ont voté en faveur d'une grève reconductible à compter de ce jour et jusqu'au lundi 3 février 2020 pour demander le retrait de la réforme des retraites et du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR).

Si la loi relative à la réforme des retraites devait être adoptée, elle entraînerait :

- La remise en cause du principe de solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle, fondement du système de retraite par répartition ;
- Une diminution généralisée du niveau des pensions (calcul des droits sur l'ensemble de la carrière plutôt que sur les 25 meilleures années, dans le privé, et sur les six derniers mois, dans le secteur public) ;
- Une hausse des inégalités entre les hommes et les femmes, en raison du temps partiel contraint et des carrières hachées pour ces dernières ;
- Une augmentation de l'âge de départ à la retraite (âge « pivot » fixé à 64 ans) alors même que l'espérance de vie en bonne santé est de 63,4 ans pour les hommes et de 64,5 ans pour les femmes.

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche conduirait quant à lui à :

- Une dégradation accrue des conditions d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à une amplification de la précarisation (« *tenure tracks* » et « CDI de chantiers »), celle-ci étant pourtant déjà massive parmi les doctorant·es, docteur·es sans poste et les personnels administratifs et techniques ;
- Une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur avec la disparition de la référence de 192h équivalent TD qui laisserait place à une modulation des services ;
- Un développement de la recherche sur projets fléchés au détriment de financements pérennes, pourtant seuls à même de garantir l'autonomie de la recherche, d'accompagner la recherche fondamentale et de permettre des expérimentations indispensables à l'émergence de savoirs nouveaux en SHS ;
- Un renforcement de la mise en concurrence généralisée des établissements, des unités de recherche, des disciplines et des personnels.

Dans ces conditions, il est impensable de faire comme si de rien n'était en reprenant les cours et en participant au fonctionnement habituel de l'université et des institutions de recherche.

C'est pourquoi nous décidons collectivement : la suspension des activités scientifiques collectives et des activités d'expertise, pour les membres du CEMTI, ainsi que l'arrêt des cours, pour les enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es de l'UFR Culture et communication.

Nous appelons à participer aux journées de mobilisation nationale, ainsi qu'à la réunion de la Coordination nationale des facs et des labos en lutte les 1<sup>er</sup> et 2 février 2020.